



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 avril 2024 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Maude Chouinard-Boucher, Mathee Warnett, attachés politiques et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications.

**CP20240423-P1**

### **RAPPORT ANNUEL 2023 - OMBUDSMAN DE GATINEAU**

Présentation par madame Maryline Caron, accompagnée de monsieur Jean-Mathieu Larabie.

**Madame Rachel Ricard quitte la rencontre à 9 h 55.**

**Madame Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications se joint à la rencontre à 9 h 55, pendant la présentation.**

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Mike Duggan adresse un questionnement relatif au cheminement d'une demande, constatant l'absence des élus à l'organigramme. Il demande s'il est possible d'expliquer à quel endroit pourraient intervenir les élus. Madame Caron explique qu'en ce qui concerne l'implication des élus, ceux-ci peuvent référer les citoyens au Bureau de l'ombudsman, tant que les citoyens ont respecté l'épuisement des recours administratifs. Elle mentionne que les élus peuvent aussi publiciser ces services. Madame Caron rappelle également que le Bureau de l'ombudsman a un rôle neutre, impartial et apolitique.

Monsieur le conseiller Marc Bureau se dit impressionné par le délai de traitement des dossiers et la qualité du service offert aux citoyens. Il mentionne que son prochain bulletin de quartier donnera de l'information sur le Bureau de l'ombudsman. En réponse à monsieur Bureau, madame Caron mentionne qu'il existe actuellement sept bureaux d'ombudsman au Québec.

Monsieur le maire Daniel Champagne souligne l'excellence du travail réalisé ainsi que la qualité de la présentation. Il mentionne que les choix faits en 2017-2018 démontrent l'importance de la mise en place d'un tel bureau. Il ajoute que les relations entretenues avec l'administration sont constructives et à la faveur des citoyens.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que la recommandation relative au bruit fait suite à un avis de proposition présenté. Elle demande à l'administration où en est rendu ce dossier et quels seront les impacts malgré le retrait du bruit environnemental. Monsieur Rousseau mentionne que des vérifications seront faites pour un retour dans la journée.

**Le comité plénier public est suspendu à 10 h 10.**

**M<sup>e</sup> Véronique Denis quitte la rencontre.**

**Reprise du comité plénier public à 10 h 33.**

**M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, monsieur David Leclerc, chef de service, Bureau de coordination du centre-ville et madame Isabelle Veilleux, directrice, Bureau du développement économique se joignent à la rencontre.**

**Monsieur le conseiller Denis Girouard prend son siège à 10 h 35.**

**CP20240423-P2**

**PLAN D'ACTION INTÉGRÉE 2024 DU CENTRE-VILLE**

Présentation par monsieur David Leclerc et mesdames Isabelle Veilleux et Catherine Bellemare.

L'objectif de la présentation est de présenter le plan de travail pour l'année 2024 et la recommandation.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Opportunités et enjeux;
3. Situation souhaitée;
4. Échéancier / Plan de travail.

**RECOMMANDATION :**

Adopter le plan de travail du centre-ville qui prévoit des actions municipales en 2024 soutenant le réflexe de relance et priorisation des actions au centre-ville et mandater l'administration à proposer dans le cadre de l'étude du budget 2025 : les actions prioritaires favorisant la diversification économique, les indicateurs, les investissements et la gouvernance.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le maire Daniel Champagne se questionne sur le 78 % des immeubles gouvernementaux présentés dans le centre-ville. On mentionne que cette statistique est au niveau de la classification et des usages de nature gouvernementale. Ce ne sont pas nécessairement des immeubles qui appartiennent au gouvernement fédéral.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se dit étonnée du titre de la présentation « plan d'action intégré 2024 du centre-ville » alors que ce qui a été présenté est un plan de travail. Elle demande quelle est la différence entre les deux. Monsieur Leclerc explique la distinction entre les deux, notamment que le plan de travail est celui qui a été présenté aujourd'hui. Pour le plan intégré, celui-ci sera présenté dans le cadre de l'étude du budget.

Madame Kamanyana demande la différence entre les deux montants présentés. Également, elle souligne que les équipes ont présenté le modèle de gouvernance et des propositions de nouvelles structures. Il y a une proposition de société de développement commerciale et elle se demande comment toutes ces instances s'intègrent une à l'autre. Finalement, elle souhaite savoir de quelle façon il sera possible d'évaluer et mesurer les démarches.

Pour le 7 M\$, ce sont essentiellement des subventions assumées par la Ville. Pour le 69 M\$, ce sont des investissements dans les infrastructures municipales. Quant à la question de gouvernance, le comité de travail sera *ad hoc* pour travailler sur la priorisation et ce comité ne sera pas permanent. Le constat de la ville est à l'effet que nous n'utilisons pas le bon véhicule pour « leader » le développement du centre-ville et il faut être en mesure de bien s'outiller. Il faut développer un réflexe de « centre-ville organisationnel ». L'administration souhaite obtenir l'enlignement clair du conseil municipal pour être en mesure de bien répondre aux besoins du conseil et d'être à la hauteur des standards d'une 4<sup>e</sup> ville en importance au Québec. Nous avons des artères commerciales et des pôles commerciales ailleurs dans la ville qui doivent être considérées. Actuellement, il n'y a personne qui s'occupe de l'enjeu des immeubles à bureau inoccupés dans le centre-ville. Il faut avoir une équipe dédiée au développement du centre-ville.

Pour ce qui est des mesures, on mentionne le programme d'aide aux commerces qui pourrait être mis en place.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le Bureau a bâti la base pour aller de l'avant avec une équipe dédiée au centre-ville. Il souhaite insister sur le fait que l'on pivote vers le milieu de vie et la création de logements. Également, cela va pouvoir inciter l'installation de nouveaux commerces de proximité pour desservir la population du centre-ville. Finalement, il insiste sur l'importance de miser sur l'apport de l'institution qu'est l'UQO et la mise en œuvre de la consultation pour le site Guertin.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin se questionne sur la reconversion des édifices fédéraux dans le centre-ville et le fait que ce sujet revient de façon cyclique sur la table. À l'époque, il se sentait un peu « seul » pour en discuter. Il était étonné d'entendre qu'une telle proposition était difficile à réaliser. Il réitère l'importance de s'occuper des édifices et de passer à l'action. Il y a des représentations qui doivent être faites au gouvernement fédéral, mais il se questionne sur ce qui peut être fait immédiatement par la Ville.

Monsieur Simon Rousseau complète en indiquant que la Ville a des échanges réguliers avec le gouvernement fédéral quant à ces immeubles. La Ville s'attendait à obtenir une liste de bâtiments disponibles pour les 10 prochaines années. Quand la ville aura obtenu cette liste, il sera plus facile de travailler sur ces opportunités.

Monsieur Sabourin met l'emphase sur l'importance du leadership politique dans ce dossier.

Monsieur le conseiller Marc Bureau représente 250-300 commerçants dans le centre-ville. Il ne trouve pas cela clair dans le plan d'action à l'effet qu'il y a des mesures dans son district. Il souhaite savoir si une réflexion est faite à cet effet.

Monsieur David Leclerc mentionne que cela fait partie des réflexions quant à la priorisation des projets. Quant au PPU, il y a une réflexion sur la superficie visée par le PPU et des discussions seront amorcées avec la population, notamment quant au boulevard Saint-Joseph.

Monsieur le maire Daniel Champagne déclare croire dans le centre-ville et son développement. Il faut s'activer et être plus énergique dans ce dossier. Il y a des pôles incontournables ailleurs dans la Ville, ces pôles doivent se placer en complément du développement du centre-ville. Il faut cesser de placer les pôles de développement en opposition avec le centre-ville. Les édifices fédéraux ont besoin d'un plan de reconversion, au-delà de l'engagement politique, il faut des ressources et outiller la Direction générale. Le principe de destination sociale et culturelle pour le centre-ville, il trouve cela très intéressant. Un centre-ville c'est une ambiance, un lieu où on souhaite être.

Il soulève qu'il faut identifier la personne responsable de ce dossier et qui assurera le leadership du centre-ville.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon se questionne sur l'engagement de la ville et ce qui se passera avec les « autres » centres-villes sur le territoire.

Monsieur Rousseau mentionne qu'il n'y a pas de résolution formelle sur la présentation, mais le point est de permettre à l'équipe de se mettre au travail. Si on souhaite passer à un autre niveau, l'équipe fera les démarches nécessaires pour proposer une alternative à la hauteur des demandes du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que le secteur de Hull présente plusieurs avantages afin d'être considéré comme centre-ville. Nous espérons qu'il devient davantage une destination et non seulement un lieu de passage. Il demande si le PPU pourra aborder la diversification du secteur.

Madame Bellemare souligne que dans la planification des programmations, un effort particulier est mis afin de viser tous les types de clientèles. Pour les assouplissements on souhaite offrir un accompagnement plus particulier avec les commerçants. Elle ajoute que des études de retombées économiques seront effectuées pour certains programmes. Monsieur Leclerc mentionne qu'il faut aussi de la donnée pour pouvoir définir la bonne mixité dans le centre-ville et répondre aux besoins manquants.

Monsieur le conseiller Jean Lessard croit que le développement du centre-ville devrait passer par ID Gatineau et que l'on aille plus loin dans ce dossier. Également, il est d'avis qu'il faut prioriser le centre-ville par l'entremise de cet organisme. Ensuite, il souligne qu'il y a une confusion des rôles de tout un chacun.

Madame Bellemare revient sur la stratégie de développement commercial et le fait que ID Gatineau ne fait pas de développement commercial, mais de l'accompagnement des associations commerciales.

Madame la conseillère Anik Des Marais constate le consensus sur l'emplacement du centre-ville et qu'il faut passer à la vitesse grand « V », notamment pour les immeubles fédéraux qui sont vides. Il faut agir rapidement dans ce dossier. Elle est d'accord qu'il y a d'autres pôles de développement économique, toutefois, il faut passer le message qu'il faut prioriser le centre-ville. Elle est prête à mettre le focus et les ressources nécessaires pour faire le virage qui nous rapportera des revenus importants. Elle souligne également qu'il ne faut pas abandonner le boulevard Saint-Joseph dans cet exercice.

Madame Bellemare revient sur la conversion des immeubles fédéraux. Il faut voir l'intérêt du privé pour ce développement. Elle ajoute qu'elle aime le rôle complémentaire du centre-ville. Le fait de prioriser le centre-ville ne devrait pas avoir d'impact sur les programmes d'aide des autres pôles de la Ville. On souhaite aussi augmenter les partenariats avec le musée de l'Histoire, notamment dans le cadre du Sentier culturel.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que l'on parle beaucoup de développement, mais il souligne que cela n'est pas complet. Il voit plusieurs corridors possibles dans ce dossier. La ville est en train de se doter d'une identité et que c'est un début pour autre chose. Il croit que cela va créer quelque chose de concret qui pourra bénéficier aux autres pôles de développement. Il salue le travail effectué jusqu'à maintenant dans ce dossier.

Monsieur le conseiller Steven Boivin comprend les actions éphémères et temporaires du centre-ville. Aujourd'hui, il faut voir les tenants et aboutissements pour le centre-ville. Tout d'abord, il attend encore des informations pour le centre-ville, notamment les subventions du MEI. Il comprend la différence entre la rue Principale d'Aylmer et le centre-ville de Hull, il a le potentiel que les autres « centres-villes » n'ont pas. Le centre-ville est important, mais il ne faut pas oublier les autres secteurs. Nous avons un plan annuel du Bureau du centre-ville et on pourra avoir ce même exercice pour les autres pôles de développement dans les autres secteurs de la Ville. Il ne peut pas aller de l'avant sans savoir ce qui sera fait pour les autres secteurs. Il faut saisir les opportunités du PPU Aylmer pour en faire bénéficier les autres secteurs.

Madame Bellemare mentionne que c'était un des mandats du BREM pour chacun des secteurs.

Madame Kamanyana comprend que nous voulons un plan intégré pour le centre-ville, mais on étudie également le cadre de soutien du développement commercial et les PPU dans les autres secteurs. Le plan d'action intégré devrait tenir compte de tous ces outils. Nous avons besoin d'une vision pour le centre-ville qui démontre que son développement fait le lien avec les autres artères qui existent ailleurs. Il faut que le centre-ville soit un noyau qui permet de diversifier les autres secteurs. Également, elle souligne l'importance de mettre en place des cibles mesurables.

Monsieur David Leclerc mentionne que l'administration est consciente du défi d'avoir des actions structurantes et mesurées qui permettront d'avoir des résultats probants. Parallèlement, l'administration présentera, lors des discussions budgétaires, ce qui est fait dans les autres secteurs.

Monsieur le conseiller Steve Moran précise que ce qui est demandé est un leadership municipal fort. La complémentarité de nos autres centres urbains est importante et le développement du centre-ville pourra venir en aide à ces derniers. Les spécificités du centre-ville, ne doivent pas nuire aux autres particularités des autres pôles de développement.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc a besoin de plus de preuves à l'effet que le développement du centre-ville de Hull aura un effet positif sur les autres pôles situés sur le territoire. Il mentionne que le plan de travail pour le centre-ville est bon, toutefois, il a besoin de plus d'information à savoir si d'autres chantiers pourront être travaillés parallèlement. Il faut également répondre aux besoins criants des autres secteurs en tenant compte de la morphologie de la Ville.

Ces recommandations reviendront à la séance du conseil municipal du mois de mai pour adoption.

**Le comité plénier public est suspendu à 12 h 05.**

**Monsieur le conseiller Marc Bureau quitte son siège.**

**Mesdames Isabelle Veilleux, Mathee Warnett et monsieur David Leclerc quittent la rencontre.**

**Reprise du comité plénier public à 13 h 15.**

**M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière et madame Sonia Blouin, directrice adjointe, Service des arts, de la culture et des lettres se joignent à la rencontre.**

**CP20240423-P3**

**PLAN D'ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE AU CENTRE-VILLE 2024-2026**

Introduction par madame Isabelle N. Miron. Présentation par madame Sonia Blouin et monsieur Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est de faire adopter le plan d'action de valorisation du patrimoine au centre-ville 2024-2026 par le conseil municipal.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Faits saillants;
3. Plan d'action 2024-2026;
4. Évaluation du plan d'action;
5. Prochaines étapes;
6. Communication – Information;
7. Recommandations;
8. Annexe.

**RECOMMANDATION :****CACLP-2023-06**

Adopter le plan d'action 2024-2026 de valorisation du patrimoine au centre-ville.

**CP-ACL-2024-06**

Adopter le plan d'action de valorisation du patrimoine au centre-ville 2024-2026.

**CP-ACL-2024-07**

Mandater le Service des arts, de la culture et des lettres à assurer la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec les services municipaux concernés.

**CP-ACL-2024-08**

Autoriser le trésorier à transférer tout solde annuel du plan d'action 2024, 2025 et 2026 aux années subséquentes.

**CP-ACL-2024-09**

Autoriser le trésorier à réaffecter en 2024 un montant de 25 000 \$ assigné à l'action 6.6. du plan d'action de l'EDC 2021-2023 de la Politique culturelle 2021-2023 à l'action 3.3 du plan d'action de valorisation du patrimoine au centre-ville 2024-2026.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu'il s'agit d'un exemple où les actions faites au centre-ville porteront des fruits partout dans la Ville. Un élément clé dans la mise en valeur du patrimoine bâti est le manque de moyen des propriétaires, le manque de connaissance et l'incapacité de faire les travaux. Il comprend que de la sensibilisation pourra être faite, mais souhaiterait avoir plus de détails à cet effet. Monsieur Moran mentionne qu'un défi est aussi la recherche de main-d'œuvre qualifiée pour réaliser les travaux. Madame Blouin mentionne qu'il existe, à la Ville, des programmes de subvention au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) pour la restauration de bâtiments patrimoniaux et qu'il y a une volonté de faire connaître davantage les inventaires. Elle ajoute qu'il y a aussi une volonté de se rapprocher du milieu en ce qui a trait à la sensibilisation et aux informations diverses requises.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande comment le présent plan pourra être intégré suivant les discussions tenues lors de la précédente présentation. Elle adresse aussi un questionnement relatif à l'identité gatinoise, à savoir comment seront reliés le patrimoine bâti et le patrimoine récent. Quant à la première question, monsieur Gacem mentionne que la présentation est faite dans une perspective d'intégration, raison pour laquelle le plan d'action de valorisation est présenté la même journée que le plan d'action intégré 2024 du centre-ville. Les travaux se font en parallèle, dans un objectif d'intégration. Madame Blouin mentionne la sensibilité accordée à l'inclusion de toutes les communautés en termes de mise en valeur. Elle explique que des travaux sont également faits dans le cadre de la toponymie, pour les citoyens issus de communautés culturelles.

Monsieur Moran mentionne que plusieurs questions semblent s'adresser plutôt au SUDD. Il demande par ailleurs si la mise en valeur du patrimoine naturel a aussi été prise en compte, dans un cadre de protection de la nature. Madame Blouin donne des informations relatives à l'identification des priorités, expliquant que rien ne sera automatiquement exclu. Elle ajoute qu'ils priorisent les projets qui toucheront à divers éléments et qui sont plus englobants.

Monsieur le conseiller Mike Duggan propose de mettre plus en évidence M. Oxford.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron demande des précisions sur le projet Été des allumetières et certaines informations sont présentées par madame Blouin.

Madame la conseillère Anik Des Marais adresse un questionnement en ce qui a trait au secteur du chemin d'Aylmer. Madame Blouin mentionne que l'approche du service n'est pas sectorielle et fournit notamment des informations sur l'installation de circuits patrimoniaux et des actions à venir dans différents secteurs autres que le centre-ville.

La recommandation présentée sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 14 mai 2024 pour adoption.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la société de transport de l'Outaouais tenue le 29 février 2024

**Fin du comité plénier public à 14 h.**

---

**M<sup>e</sup> Véronique Denis**  
**Greffière**  
**Service du greffe**

---

**M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté**  
**Greffière adjointe**  
**Service du greffe**